

ROUBAIX

LEDACTION : 30, rue Saurée, Tél. 9-51
DEPOT GENERAL : 11, rue de Bassin
REVISION DE LA LISTE ELECTORALE
Le Maire de Roubaix donne avis aux intéressés que le tableau rectificatif de la liste électorale de 1923 est déposé à partir du 15 janvier 1923 au secrétariat de la Mairie, bureau des Elections, rue Neuve, 20 étage.
Ledit tableau rectificatif sera communiqué à tout réquerant.
Les demandes en inscription ou en radiation, ou toutes autres réclamations, devront être formées dans le délai de 20 jours, à partir du 15 janvier courant, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain, inclusivement.
Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de profession sont instamment priés de s'en informer au Bureau des Elections.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Geneviève Housier, rue de l'Hommelet, 82. — Oscar Bethu, rue Saint-Louis, 41. — Bernard Mercumeau, rue du Curoir, 8.
PUBLICATIONS. — Henri Hernou, contre-maître de tissage, rue Wagram, 10 et Irma Maeschack, épouse de Tourcoing. — Gustave Honoré, chauffeur d'auto à Tourcoing et Elisa Bick, soigneuse à Wattrelos. — Fernand Desplanque, aide-maçon, à Lys et Berthe D'Hooghe, soigneuse, boulevard de Fourmies, 37.
DECES. — Ferdinand Descamps, veuf Lemayeur, 83 ans, rue Blanchemaison, 37. — Simone Libere, 9 mois, rue Watt, cour Six, 21. — André Leclercq, 1 an, rue St Laurent, 43. — Marie Verbeke, veuve Régulier, 73 ans, rue Barbeulx, 35.
Cette cérémonie se termina par un défilé des troupes.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85
Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce s'est réunie le 14 janvier. Elle a examiné les questions suivantes :
Bureau de perception d'impôt. — Sur la demande qui lui a été faite, la Chambre de Commerce décide de prier l'Administration municipale de réunir, si possible, en un même local, au centre de la ville, les bureaux de perception et d'impôt de façon à faciliter aux contribuables les nombreuses démarches nécessaires par le régime fiscal actuel.
Dans le même ordre d'idées, elle demandera aussi à la Municipalité de faire distribuer par la police les feuilles de déclaration.
Amélioration des Services de P. T. T. — M. le président entretient l'assemblée d'une audience qu'il a obtenue, le 11 courant, de M. Lafont, sous-secrétaire d'Etat des Postes, Télégraphes et Téléphones, au cours de laquelle il a présenté les desiderata suivants de la Chambre de Commerce :
a) Un bureau « inter » pour toutes les communications, non seulement avec les communes des cantons de Tourcoing, mais avec les communes du département. b) l'attribution à Tourcoing d'un circuit direct Paris, étant entendu que ce circuit aboutirait directement au bureau de Tourcoing à un tableau spécial qui serait exclusivement réservé par une opération de façon à donner à ce circuit son maximum de rendement. c) l'attribution de tiers des 112 paires formant le câble régional avec aboutissement direct à la gare de Tourcoing.
M. le sous-secrétaire d'Etat a promis d'appuyer sérieusement ces desiderata d'accord avec ses services techniques.
Exposition de l'Association Familiale. — Sur la proposition de son président, la Chambre de Commerce décide d'allouer une somme de 3.000 francs au Comité d'organisation de l'Association Familiale, qui se tiendra à Lille, au Palais-Normand, en avril prochain.

UN ESCROC

Un individu se faisant appeler Desreumaux, domicilié rue du Brun-Pain, 28, à Tourcoing, s'est présenté chez M. Filpo, négociant, 51, rue du Château. A la demande de Filpo, qui l'a reconnu, il a dit connaître son mari, puis, pour émuover sa pitié, il déclara qu'il était veuf avec quatre enfants et dans la plus grande misère. Ayant réussi à toucher la bonne dame, il sollicita un prêt de 20 francs, et Mme Filpo lui donna la somme demandée.
Comme le sieur Desreumaux est inconnu à l'adresse qu'il a donnée, M. Filpo a déposé une plainte à M. Gabillard, commissaire de police du 3e arrondissement.
Cet escroc est recherché.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE

Mercredi, 17 janvier, à 20 h. 30, M. P. Defontaine donnera dans la salle de l'Edifice de Musique, à Desreumaux, une conférence sur « L'Algérie », accompagnée de projections.

REUNION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE TOURCOING

La Commission scolaire, sous la présidence de M. Leveugle, conseiller municipal, conseiller d'arrondissement, s'est réunie dimanche 14 janvier 1923, à 9 h. 30, à la Mairie. Quarante pères ou mères de familles ont été convoqués.
En exécution des art. 12 et 13 de la loi du 28 mars 1882, la peine de l'affichage, à la porte de la Mairie, pour une période de 15 jours, a été prononcée contre plusieurs d'entre eux.
En exécution de l'art. 14 de la même loi, plusieurs récidivistes seront traduits en justice de paix.

AMICALES DES RUES DES CHAMPS ET FIN DE LA GUERRE

Les Amicales informent leurs membres actifs et honoraires ainsi que leurs familles qu'elles donneront un grand bal samedi prochain 20 janvier, à 8 heures du soir, dans la salle du Gymnase Municipal, rue de Gand à Tourcoing.
Pour rehausser l'éclat de cette fête le Comité s'est assuré le concours du brillant orchestre Jazz Band du Cinéma de la rue des Champs.

AU FRESNOY - Roubaix

SKATING - DANCING - CINEMA
Dimanche et Lundi, Stances permanentes de 15 h. à 23 heures.
AU CINEMA : Les films « Paramount » passent en priorité pour Roubaix-Tourcoing.
L'Amour est un maître avec Gloria Stanon, est une œuvre qui émeut pendant et fait penser après. C'est un film « Paramount ».
Bonne Féminisme, grande comédie dramatique avec Will Rogers.
Le Destin joue, avec Vivian Rich.
Orchestre symphonique sous la direction de M. Laurens.
L'établissement est desservi par les tramways E. D. LN.
Prochainement : « Le Paradis d'un feu » Superproduction « Paramount »

LILLE

Remise de décorations

Samedi à 14 heures, s'est effectuée dans la cour de la Caserne, une prière d'armes, des détachements de troupes de la garnison et de la gendarmerie y assistaient.
Au cours de cette cérémonie, M. le général Lacapelle a remis les décorations suivantes :
Médaille d'honneur (active). — Officiers : M. le sous-intendant militaire de 1re classe Bonnes, section régionale et des pensions ; M. le colonel Verstraete, commandant la 1re légion de gendarmerie.
Chevaliers (à titre posthume) : Bracke Jean, sous-lieutenant au 501e R. C. C. et Olivier Paul, aspirant, au 276e R. I.
Médaille Militaire (active) — Peyronne, adjudant au 6e chasseurs ; Bret, chef de brigade de gendarmerie à Roubaix ; Baudouin, sous-lieutenant au 501e R. C. C. et Lillo ; Arnould, gendarme à Lille ; Vaillant, gendarme à Roubaix.
Médaille Militaire (réservé). — Dedyng Joseph, soldat au 127e R. I.
Médaille Militaire et Croix de Guerre (à titre posthume). — Elie, sergent au 7e I. S. Supermartin Lucien, caporal au 43e R. I. ; Barbeux Emile, soldat au 107e R. I. ; Delevoix Julien, soldat au 1er R. I. ; Hancotte Homère, soldat au 61e R. I. ; Motte Raymond, caporal au 43e R. I.
Médaille Militaire (à titre posthume) — Duffrennes Paul, sergent au 127e R. I. ; Charvet Henri, soldat au 2e D. C. P. ; Guerbois Jules, soldat au 2e R. I. C. ; Lamiaux Louis, soldat au 83e R. I. ; Goretz Emile, soldat au 91e R. I. ; Munk Ernest, soldat au 9e B. C. P. ; Charlet Victor, soldat au 127e R. I. ; Deslecroix Fernand, soldat au 127e R. I. ; Leroy Jean, maréchal-des-logis au T. E. M. ; Dupuis Victor, soldat au 127e R. I.
Cette cérémonie se termina par un défilé des troupes.

Las de la vie !

Samedi matin, vers 8 heures, le sieur François Verbois, 61 ans, zingueur, sans domicile, résidant à Lille, a été trouvé pendu à un fil de fer de la clôture du chemin de fer, sur les fortifications de la porte des Postes.
Le défunt s'adonnait à la boisson. Son corps a été transporté à la morgue.

L'accident du Nouveau-Théâtre

L'ÉTAT DE LA VICTIME EST SATISFAISANT
Nous avons relaté l'accident dont fut victime au Nouveau-Théâtre, le peintre Achille Hayart, 47 ans, demeurant façade de l'Esplanade, qui fut chuté de 30 mètres.
A l'hôpital Saint-Sauveur, l'état de la victime n'a pas de vives inquiétudes pendant plusieurs jours. Cependant, grâce aux soins énergiques qui lui furent prodigués, le blessé peut être actuellement considéré comme étant hors de danger.
Sa guérison n'est plus qu'une question de temps.

Les institutions d'assistance

La Commission départementale de l'assistance publique du Nord, réunie à la Préfecture, sous la présidence de M. le docteur Bué, a reçu communication des travaux du Comité supérieur de l'assistance publique (1re session d'été) dont le point le plus important est la modification de la loi du 14 juillet 1905, sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables.
Elle a donné son avis sur une enquête ordonnée par le ministre pour la fixation du nombre et de l'importance des institutions d'assistance dans le Nord.

PETITES NOUVELLES

INDESIRABLE. — Le brigadier Alphonse Leman, 35 ans, de nationalité belge, a été arrêté pour infraction à une mesure d'expulsion.
UN ADROIT FILOU. — Sur plainte de Mme Cuignat, domiciliée à Saint-André, rue de la Gare, à qui un adroit filou a dérobé, Grande-Place, à l'arrêt du car M, un portefeuille renfermant une somme de 330 francs la police a ouvert une enquête.
ABUS DE CONFIANCE. — Vendredi soir, s'est constitué prisonnier à la gendarmerie, le nommé Wanché, 27 ans, originaire de Muebeuge, sans domicile fixe, qui était recherché par le Parquet de Lille, pour abus de confiance.
Il a été écroué à la maison d'arrêt.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

UN MAUVAIS FILS. — Marcel Lecocq, 19 ans, demeurant à Armentières, a été condamné à 10 mois de prison, avec le bénéfice du sursis, pour coups portés à sa mère, sous prétexte que cette dernière était méchante avec un M. Roussel.
FRAUDE EN DOUANES. — 6 jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende à Joseph Jean, 19 ans, journalier, sans domicile fixe, pour avoir été pris au poste du Touquet, le 7 janvier courant, porteur de 14 kilos de tabac caché.
FRAUDE ALIMENTAIRE. — Mme Sidonie Freloux, femme Leroy, âgée de 45 ans, latière, à Lomme, a été condamnée à 6 jours de prison avec sursis et 100 fr. d'amende, pour avoir vendu du lait écrémé à 20 c.
Le Tribunal a ordonné, en outre, l'affichage du jugement à la Mairie et au domicile de la commerçante et l'insertion dans des journaux.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Les communes suburbaines veulent défendre leurs intérêts

LES MAIRES SE SONT REUNIS A LA MAIRIE DE LAMBERSART
Samedi matin, s'est tenue à la mairie de Lambersart, une réunion des représentants des communes suburbaines de Lille, sous la présidence d'honneur de M. Auguste Potié, sénateur, maire d'Haubourdin.
Cette réunion a pour but de jeter les bases d'une association des communes, qui permettrait aux municipalités de mieux se défendre devant les exigences des concessionnaires des services publics.
Dix-sept communes étaient représentées par les personnalités suivantes : MM. P. Ailé, sénateur-maire ; Brabant, adjoint d'Haubourdin ; Delecaux, maire ; Foulletier, adjoint ; Triquet, conseiller municipal de Lambersart ; Delannoy, maire ; De Loos ; De Marq-en-Bâfreux ; Potié, maire de Loos ; De reuse, maire de Lomme ; Degron, maire de St-André ; Fréteur, conseiller municipal de Thumesnil ; Clabaut, maire de Marquette ; Cousin, maire de Comines ; Thiriez, maire de Sequedin ; Hentges, maire d'Hailemeins ; Fichaux, adjoint au maire de La Madeleine ; Lepers, maire de Fiers ; Roussiez, maire et Flotat, adjoint de Mons-en-Barrois ; Desjager, conseiller municipal de Lesquin.
Un bureau avait été placé aux côtés de M. Delecaux, qui présidait. MM. Aug. Potié, F. Brunet, ingénieur civil et Stahl, membre de la Chambre de Commerce.
M. Delecaux souhaita la bienvenue à ses collègues et rappela que cette réunion avait été organisée sur l'initiative de la municipalité de Lambersart.
M. Potié, montra la nécessité pour les petites villes de se défendre contre les appetits des grandes villes voisines et surtout des compagnies concessionnaires, et notamment des compagnies de gaz, lesquelles ne sont soumises à aucun contrôle.
M. Brunet donna alors lecture du rapport dont nous avons publié quelques extraits.
M. Stahl, de la Chambre de Commerce, fit un intéressant exposé, démontrant que la ju-

risprudence qui tend à établir une constante application de l'arrêt de Bordeaux en faveur des concessionnaires, réitéra d'une manière insistante de cet arrêt.
Faisant aborder la question des prétentions des Compagnies de gaz, il se livra à une étude de différentes formules proposées par celle-ci pour l'établissement de ses prix.
En fin de séance, on décida la création d'un syndicat des communes suburbaines. Les statuts en seront élaborés par une commission qui a été nommée. Cette commission est composée de MM. Hentges, maire d'Hailemeins ; De reuse, maire de Lomme ; Brabant, adjoint au maire d'Haubourdin ; G. Potié, maire de Loos ; Thiriez, maire de Sequedin ; Decester, conseiller municipal de Mons-en-Barrois ; Mabile de Poncheville, adjoint au maire de Lambersart ; Fichaux, adjoint au maire de La Madeleine ; Fréteur, conseiller municipal à Saint-André.
M. Frank Brunet est nommé secrétaire.
L'assemblée adopta un vœu de M. Delecaux, demandant au Préfet du Nord, de ne donner aucune approbation de concession avant que le syndicat soit définitivement constitué, afin que celui-ci puisse, le cas échéant, présenter ses observations.
Un second vœu émanant de M. Aug. Potié, demandant que les compagnies de gaz soient assujetties au contrôle de l'Etat, a été également adopté.
La Commission provisoire se réunira à la Préfecture, le mercredi 24 janvier.

BAISEUX

UNE PETITION. — Une pétition a été envoyée par un groupe d'ouvriers, à M. l'ingénieur en chef de la gare de Lille. Les signataires demandent que droit leur soit donné de prendre place dans les trains 2711 partant de Lille à 17 h. 24 et 2704 partant de Baisieux à 7 h. 18.
Nous souhaitons de tout cœur que satisfaction leur soit accordée.

WAVRIN

APRES BOIRE. — Elant en état d'ivresse le 7 janvier, le nommé Paul Dutoit, cabareur, rue de la Gare, à Wavrin, trouva plaisant de baliser sa femme comme piétre. Le nommé Duriez François, qui se trouvait dans le même état, et dans l'assommoir, assista au pigial. Procès-verbal a été dressé. Dutoit récolté deux contraventions pour coups et ivresse ; Duriez pour ivresse. Mme Dutoit, née Vasse, sous contravention pour avoir donné à boire à Duriez, qui se trouvait dans cet état.

UNE GRAVE ACCUSATION.

— Mainte avant été déposée au Parquet par Boidin Alice, 17 ans, contre son beau-père, qui, au cours de sa vie, l'avait battue, la gendarmerie d'Haubourdin ouvrit une enquête. Or, au cours de celle-ci Alice Boidin accusa de faits graves sa sœur Alice et son beau-père. Les intéressés nièrent énergiquement. L'enquête faite a été transmise au Parquet et continuée.

ARMENTIERES

UN VIEILLARD SE PEND

Le nommé Delecaux Emile, 72 ans, demeurant 62, rue Béringet, a été trouvé pendu chez lui, samedi matin, vers 8 h. 30. Sa femme, qui était allée en course quelques instants avant, n'avait rien remarqué d'anormal.

JARDINS OUVRIERS.

— Une réunion générale des Jardins Ouvriers, section 3, aura lieu au siège, samedi prochain, au Bistrot de la rue de la culture et nomination du bureau.
SYNDICAT DES LAMIERES. — Lundi, à 18 h., au Café Leroy, Grand-Place, réunion du Syndicat des lamiers et rotiers.

LA FAMILLE D'ARMENTIERES

UN CHAUFFEUR EMPORTE. — La 12e janvier, au soir, H... Gaston, chauffeur d'auto, était arrêté pour cause de panne sur la route Nationale. Ayant été invité par l'agent-voyer à faire nécessaire pour débarrasser la chaussée, il s'y refusa, proféra des outrages et boucula même le maître. La gendarmerie, intervenant sur le fait, dressa procès-verbal pour ivresse, outrages et violence.

NIEPPE

Un enfant de 13 ans succombe pendant qu'il est sous l'effet d'un anesthésique

M. Emile Dupont, entrepreneur de maçonnerie, à Nieuville, se trouvait avec son fils Léon, âgé de 13 ans, au Collège d'Armentières. Il avait jugé nécessaire, avant d'envoyer son enfant en pension, de lui faire extraire quelques dents d'exploit qu'il avait dans la jambe et dans le côté. Samedi, dans la matinée, un docteur vint pour opérer l'enfant. Au moment de commencer l'opération, il s'aperçut que le gamin se mourait. Il s'empressa aussitôt de faire tout ce qu'il était possible pour sauver le patient, mais, malgré tous ses efforts, il ne put le ramener à la vie.

DOUAI

VOYAGEUR INDESIRABLE
Charles Fessard, 43 ans, de Roubaix, sans domicile fixe, a été arrêté pour vagabondage et infraction à la police des chemins de fer.

CHUTE DE VELO

M. François Delannoy, 42 ans, rue de Lambres, a fait un chute de vélo et s'est sérieusement blessé à la figure et au genou.

UN COUP DE FEU

Un coup de feu a été tiré la nuit dernière rue des Glacis. On en recherche l'auteur.

VOITURE ET AUTO

Une collision s'est produite rue de Paris, entre la voiture de Madame Beaumont, de Droccourt et l'auto de M. Esclari, de Lille. Les dégâts sont peu importants.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ANICHE
LES DETTES A THEMIS. — Hector Laisne a été arrêté en vertu d'une contrainte par corps et relaxé après paiement de l'amende qui lui avait été infligée.

VALENCIENNES

L'affaire Strebelle en appel
Nous apprenons que cette lamentable affaire sur appel formé par M. Flach, Procureur de la République viendra à l'audience de la Cour d'Appel de Douai, le 2 février prochain.
La défense des époux Strebelle avait été présentée chaleureusement devant le Tribunal Correctionnel de Valenciennes, par M. Maurice Fontaine, avocat au barreau de Valenciennes.
Par suite de sérieux dissentiments survenus entre M. Maurice Fontaine et ses clients, celui-ci a renoncé à les assister devant la Cour.
Les époux Strebelle seront défendus par M. Moro-Giafferi, député, avocat à la Cour de Paris.

Un "chauffeur" à l'ombre

Le sieur Léon Tourli, 43 ans, chauffeur, cité du Stand, était descendu dans un café-hôtel de l'avenue du Sénateur Girard tenu par M. Danglerre.
« Quelques instants après qu'il eut pris possession de sa chambre, le patron de l'établissement le vit sortir avec une mallette très gonflée. Il l'appela et malgré ses protestations il vérifia le contenu de la mallette dans laquelle il trouva une statuette, une descente de lit, une lampe, etc... provenant de la chambre loto.
M. Danglerre fit prévenir la gendarmerie et Tourli fut mis en état d'arrestation.

Détéré dimanche au Parquet, il a été écroué.

UNE D'BITANTE EST RETROUVEE MORTE DANS SA CUISINE

Depuis vendredi, Mme Vve Gillot, 63 ans, qui tient, au boulevard Saly, 1, un estaminet, n'avait donné signe de vie.
Ses voisins inquiétés prévirent hier, la police qui se rendit sur les lieux.
Après avoir ouvert les volets, les représentants de la loi pénétrèrent dans l'immeuble et découvrirent dans la cuisine, le corps de Mme Gillot.
Le malheureux était décédé des suites d'une affection cardiaque. Les scellés ont été apposés.

UN FEU DE CHEMINEE

Un violent feu de cheminée s'est déclaré hier après-midi chez M. Legrand, restaurateur, place du Marché-aux-Poissons. Il fut éteint par les soins des pompiers de service et des agents.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

FRESNES

PLAINTES. — Le nommé Carlier Henri, âgé de 70 ans, demeurant à Fresnes, a porté plainte contre le sieur M. G... qui lui aurait porté deux coups sans le moindre provocation. La gendarmerie a ouvert une enquête.

LOURCHES

ET L'AUTORISATION. — La gendarmerie a verbalisé pour détention de pigeons-voyageurs sans autorisation contre Paul P...
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

HAUTMONT

ET VOTRE CARTE D'IDENTITE. — La gendarmerie a dressé procès-verbal contre le nommé Van Uylting Pierre, 40 ans, cultivateur de batteuse, demeurant à Beaufort, pour défaut de carte d'identité.

JEUMONT

ECLAIREZ VOS VEHICULES ! — Pour avoir éteint la nuit avec un équipage non muni de lanternes allouées, le nommé Lermoyaux Victor, 39 ans, domestique, demeurant à Marpent, s'est vu dresser procès-verbal.

ETRANGERS, METTEZ-VOUS EN REGLE !

— Le sujet belge Gosseret Florent, 23 ans, journalier demeurant à Assevent depuis huit mois, n'avait pas encore de carte d'identité. La gendarmerie lui a dressé procès-verbal.
— Il en a été de même pour le sieur Pamelon Frédéric, 34 ans, journalier, demeurant également à Assevent.

MAUBEUGE

VOYAGEUR ENCOMBRANT. — Weber Pierre, 39 ans, cultivateur, rue d'Haumont, 89, à Lohvroil, avait pris place dans le tramway de Maubeuge-Hautmont étant en état d'ivresse. Il insultait et bousculait les autres voyageurs, ainsi que le receveur. La police locale lui a dressé procès-verbal.

NEUX-LES-MINES

CYCLISTES, ATTENTION ! — La police locale a dressé procès-verbal à l'encontre de Muzera Jean, demeurant à Herin-Coupiny et Muntz Adam, 15, rue Gallien, pour circulation en bicyclette sur le trottoir ; à Verlindé Alois, demeurant à Neux-les-Mines pour défaut d'éclairage à bicyclette.
TENEZ VOS CHIENS. — La police locale a dressé contravention à la charge de Demance Pierre, rue Jean Jaurès et Timmerman Cyrille, pour divagation de chiens sur la voie publique.

VERMELLES

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Bouffiers François, plaie contuse du pouce gauche. — Bonnaux Georges, lumbago traumatique. — Bequet Louis, piqûre au pied droit. — Begoghina Mattéo, chute de terre sur le corps. — Régis Alphonse, a eu l'index pris entre deux berlines. — Vannucci Giovanni, chute d'un caillou du toit sur la tête. — Lebas Noël, blessure à l'annulaire droit.

185 kilomètres de Savons alignés, voilà ce que représenterait une seule journée de fabrication Palmolive.

Cette production démontre que PALMOLIVE peut véritablement fournir ce savon de toilette, d'une qualité supérieure, à un prix modéré, et prouve que d'innombrables femmes, même les plus exigeantes, l'ont définitivement adopté.

SAVON PALMOLIVE

PRIX : 2 Franc

LA BOYE

Le gala de l'Académie des Sports de Roubaix

Foule hier, salle des fêtes rue de l'Hospice pour assister aux divers combats portés au programme. Voici les résultats :
Waxmel bat Quenon aux points.
Dutoit est vainqueur de Dubou, par 8. 0. au 3e round.
Poupeur force Hubaut à abandonner au 5e round.
Vanestande obtient la décision aux points sur Delange.
Baete bat Jim Morandaux points. L'Espagnol était allé plusieurs fois au tapis pour le compte de neuf.
Détre est vainqueur de Clavier aux points.

Le gala de boxe de Valenciennes

C'est devant une salle fort bien garnie que se sont déroulés, au Théâtre Municipal, Valenciennes, les divers combats organisés par l'Académie des Sports.
Voici les résultats techniques :
1er combat. — 3 rounds de 3 minutes. — Duroloy, de Fresnes, contre Jeanet, de Valenciennes.
Les deux combattants font preuve de beaucoup plus de courage que de science. Ils ont besoin de beaucoup travailler. Duroloy est déclaré vainqueur aux points. Ce résultat est acquis de point.
2e combat. — 6 rounds de 3 minutes. — Talmont (53 k.), d'Anzin, contre Lefebvre (53 k.), de Valenciennes.
Combat bien équilibré, léger avantage à Lefebvre au 1er round, puis ensuite jeu égal ; le dernier round vivement mené à l'avantage de Talmont. Le match fut prononcé par l'arbitre en faveur de Lefebvre.
3e combat. — 10 rounds de 2 minutes. — Michaux (52 k.), de Tourcoing, contre Davril (52 k.), de Fresnes.
Michaux marque un léger avantage et parait meilleur esquivant que le Fresnois. Par la suite, Davril revient très fort et à diverses reprises place de bonnes séries en corps à corps. Cependant la mobilité de Michaux l'emporte sur son adversaire. Match nul.
4e combat. — 4 rounds de 2 minutes. — Umeric (52 k.), de Valenciennes, contre Lepers (52 k.), de Tourcoing.
Les deux jeunes boxeurs font jeu égal d'un bout à l'autre et possèdent déjà chacun une certaine science qui leur ouvre l'avenir.
5e combat. — 10 rounds de 3 minutes. — Ed. Sella (72 k.), de Valenciennes, contre Lepennet (72 k.), de Paris.
D'entrée, Sella envoie un rude crochet à la mâchoire. Après un certain temps d'observation, les échanges deviennent rapides, les coups à corps frappent et se croisent dans les cordes qui, insuffisamment tendues, faussent quelquefois les hommes. Lepennet domine et place fréquemment son gauche sur le nez de son adversaire. Sella saigne et au 5e round il doit abandonner. Lepennet, qui était monté boxeur très correct, est proclamé vainqueur.

BETHUNE

AUDACIEUX CAMBRIOLAGE

Avant-hier, dans la nuit, d'audacieux cambrioleurs se sont introduits dans la salle de coupe de M. Nicolas marchand tailleur, place de Lille, en brisant un carreau de la fenêtre, qu'ils purent ainsi ouvrir du dehors. Ils firent main-basse sur des vêtements et enlevèrent aussi une coupe de 25 mètres de doublure, le tout évalué à 2.000 francs. Ils ouvrirent le tiroir-caisse, mais n'y trouvèrent pas d'argent. M. Nicolas ayant la précaution de fermer chaque soir, M. Nicolas, qui coue dans une pièce voisine, n'a rien entendu d'anormal dans la nuit, et c'est que le matin qu'il s'aperçut de la violation des cambrioleurs. En partant, ils avaient pris la précaution d'appuyer de grands oiseaux de tailleur derrière la fenêtre par où ils étaient sortis. A l'instincteur, sur la table de coupe, il avaient laissé une barre de fer d'environ 0 m. 80, qui devait certainement leur servir à assommer M. Nicolas s'il s'était présenté. La police, prévenue, poursuit une enquête des plus actives.

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

HAILLICOURT

Un vieillard fait une chute grave
Le nommé Vasseur Godofroy, âgé de 68 ans, demeurant à Houdain, occupé au siège de la fosse 6, comme ouvrier pensionné pour le charbon de l'éclairage, a, dans la journée du 9, vers 13 h. 30, perdu l'équilibre en montant une échelle pour accéder dans un wagon, en vue d'en opérer le débarquement, et est tombé sur le sol d'une hauteur de 2 mètres, se fracturant la jambe gauche. Relevé aussitôt, il fut conduit à l'hôpital, où M. le docteur Dourina, mandé d'urgence, jugea l'amputation de la jambe nécessaire.

BRUAY

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — En remettant sur son berline détraquée, le surveillant Antonin Dupret, 34 ans, de la fosse 4 bis, demeurant à Bruay, glissa et se cassa le coude droit. — Le mineur Augustin Gosnay, 24 ans, de la fosse 3 ter, demeurant à Bruay a reçu un coup de hache sur le poignet et blessant un coin. — L'écoupeur de mur René Legrand, 24 ans, de la fosse 3 ter, demeurant à Gosnay, s'est blessé l'avant-bras sur un fil de fer de barrière. — A la fosse 3 ter, le mineur Joseph Guay, 51 ans, demeurant à Bruay, rue de la Marlinière, 7, ayant glissé sur un mur dans la cuisine, s'est blessé, est tombé, se faisant mal aux reins.

HOUDAIN

ARRESTATIONS. — Depuis longtemps, les gendarmes de la brigade d'Houdain, intrigués par les allées et venues étranges dans une même maison, se livrèrent à une enquête discrète qui amena l'arrestation de Tartare Antoine, récidiviste pour excitation de mineurs à la débauche, et de Chapron Marie, âgée de 15 ans, qui se livrait à la prostitution. Elles ont été conduites à la maison d'arrêt de Bethune.

AUCHEL

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A l'atelier central de forge, Barbay Lucien, 38 ans, demeurant à Auchel, a reçu une paille en fer rouge dans l'œil gauche en forgeant une pièce. — A la fosse N. 3, Colate Hilaire, 48 ans, demeurant à Marles-les-Mines, a été blessé au pied droit en déchargeant des voissours. — A la fosse N. 3, Dutaillé Aimé 27 ans, demeurant à Cauchy, a été blessé à l'œil gauche par un éclat de charbon. — A la fosse N. 5, Bulkoowski Jean, 24 ans, demeurant à Marles-les-Mines, a été terré entre la mezzière et un chariot qu'il tournait et blessé au ventre.

CALONNE-RICOUR

VOL D'UNE MONTRE. — M. Douze Guilain, mineur, a porté plainte contre Carlier Roger, qui, venu chez lui, profita de ce qu'il se trouvait seul pour s'approprier une montre associée au mur dans la cuisine. L'auteur de ce vol, après avoir été arrêté, est arrêté.

BEUVRY

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — En raclant du charbon, Maillet Marcel, 45 ans, manoeuvre, demeurant à Labourse, a été serré entre une benne et un poteau. Hecqtor, 17 ans, manoeuvre, demeurant à Beuvry, a reçu une brique sur la main droite. — Un bovier servant à caler une porte de wagon a été projeté à l'extérieur et a fracturé l'index de la main droite. — Le nommé Delella Joseph, 63 ans, manoeuvre demeurant à Beuvry.

NEUX-LES-MINES

CYCLISTES, ATTENTION ! — La police locale a dressé procès-verbal à l'encontre de Muzera Jean, demeurant à Herin-Coupiny et Muntz Adam, 15, rue Gallien, pour circulation en bicyclette sur le trottoir ; à Verlindé Alois, demeurant à Neux-les-Mines pour défaut d'éclairage à bicyclette.
TENEZ VOS CHIENS. — La police locale a dressé contravention à la charge de Demance Pierre, rue Jean Jaurès et Timmerman Cyr